

Consoeurs, confrères,

Il me fait extrêmement plaisir de vous souhaiter à mon tour la bienvenue à notre quatrième congrès triennal ici à Winnipeg au Manitoba.

Depuis la création de notre Syndicat national en juin 2004, nous aurons tenu un congrès triennal dans chacune de nos quatre régions au Canada.

Je vous rappelle qu'en juin 2014, nous fêterons le 10^e anniversaire de création de notre propre Syndicat national.

J'en profite pour souligner parmi nous la présence de la présidente honoraire de notre Syndicat national, mon amie la consoeur Jerri New qui fut la première présidente nationale de notre syndicat ainsi que la présence de deux jeunes retraités, les confrères Andy Ross, ancien président de la section locale 378 et Maurice Laplante, ancien président du SEPB-Québec.

J'aimerais aussi vous présenter les membres de l'exécutif national avec qui j'ai le plaisir de travailler :

La secrétaire-trésorière nationale, la consoeur Gwenne Farrell,

La vice-présidente représentant les femmes, la consoeur Patty Clancy,

La vice-présidente de la région 1, la consoeur Chantal Dumoulin,

La vice-présidente de la région 2, la consoeur Liz Fong;

La vice-présidente de la région 3, la consoeur Angela McLean

Le vice-président de la région 4, le confrère Jeff Gillies.

Je tiens aussi à remercier les vice-présidents qui nous ont quittés avant la fin de leur mandat; il s'agit des confrères David Black de la région 4, du confrère Garry Hamblin de la région 3 et de Maurice Laplante, de la région 1.

J'aimerais aussi remercier trois autres personnes qui travaillent très fort pour notre Syndicat national : il s'agit de Pierre Gingras qui est conseiller juridique à la direction canadienne, la conseillère Francine Doyon qui est ma fidèle assistante administrative et la conseillère Judy Donaghy qui est l'assistante administrative de la secrétaire-trésorière nationale.

Maintenant, il me fait plaisir de vous faire rapport des principales activités accomplies depuis le congrès national de 2010 et de vous dresser quelques-uns des défis que nous aurons à relever au cours des trois prochaines années.

Vous vous souviendrez qu'à notre congrès de 2010, nous avons fait du dossier de recrutement de nouveaux membres une priorité du Syndicat national.

Le Syndicat national a investi beaucoup d'argent dans le programme national de recrutement pour permettre aux régions qui le désirent de recevoir du Syndicat national des subventions couvrant 75% du salaire de deux conseillers au recrutement par région.

Les différentes régions se sont prévaluées de ce programme. Le Syndicat national a versé pendant un certain nombre de temps des subventions pour huit conseillers au recrutement, soit deux par région.

Aujourd'hui, le Syndicat national verse des subventions pour deux conseillers au recrutement dans la région 1 au Québec, deux conseillers au recrutement dans la région 2 en Ontario, un conseiller au recrutement dans la région 3 – les Prairies et deux conseillers au recrutement dans la région 4 en Colombie-Britannique.

Nous devons absolument maintenir nos efforts de syndicalisation. C'est la seule et unique façon d'obtenir de meilleurs salaires et conditions de travail pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs dans ce pays.

Comme je le soulignais à notre congrès de 2010, nous devons résister au discours de la droite antisyndicale qui sévit au Canada et dans plusieurs provinces qui voudrait nous faire prendre le chemin suivi par les États-Unis.

Je vous rappelle qu'aux États-Unis à la fin des années '70 le taux de syndicalisation des travailleuses et travailleurs américains se situait entre 30 et 33 %, alors qu'aujourd'hui, il est à peine à 11 %. Ai-je besoin de vous dire que la diminution de la densité syndicale aux États-Unis a eu un effet direct sur le niveau de vie des familles américaines creusant de plus en plus l'écart entre les riches et les pauvres ?

Au Canada heureusement, nous n'en sommes pas là et nous avons la responsabilité sociale de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer aux travailleuses et aux travailleurs canadiens l'accès à la syndicalisation.

Le taux de syndicalisation au Canada en 2012 se situait à 30 % comparativement à presque 34 % en 1997.

Le CTC publiait en 2012 les résultats d'une vaste enquête sur l'avantage syndical dans les communautés canadiennes. Cette enquête démontre que si vous êtes syndiqué, cela accroît la sécurité de votre emploi et de votre travail. Votre salaire est plus élevé et vous avez de meilleurs avantages sociaux qui vous aident à concilier votre travail et votre vie personnelle. Vous avez plus de garanties d'obtenir un traitement équitable et de travailler dans un milieu de travail sécuritaire.

L'étude effectuée par le CTC démontre aussi que les travailleuses et les travailleurs qui sont syndiqués gagnent en moyenne 5,11 \$ de l'heure de plus que ceux qui ne le sont pas.

Cela signifie que l'avantage syndical ajoute 793 millions de dollars par semaine au revenu de notre pays, somme qui est dépensée dans nos communautés et au sein de notre économie. Or, il n'y a pas que les personnes syndiquées qui bénéficient de cet avantage; tout le monde en bénéficie.

Les travailleurs et travailleuses syndiqués sont un élément important de la communauté locale et l'économie locale parce que c'est dans la communauté qu'ils dépensent leur paie. Leurs revenus soutiennent les entreprises locales (ce qui crée encore plus d'emplois locaux) et ils élargissent les recettes fiscales locales qui servent aux travaux publics et aux services communautaires améliorant la qualité de vie de tous.

Les avantages sociaux dont jouissent les travailleuses et les travailleurs syndiqués – assurance dentaire, assurance maladie complémentaire et assurance juridique, pour n'en nommer que quelques-unes – attirent et font vivre dans la communauté des dentistes, des chiropraticiens, des thérapeutes, des spécialistes de la santé et des avocats en droit de la famille dont les services profitent à tous les membres de la communauté.

En se tenant debout pour la justice sociale, les syndicats montent la barre pour tous. Bon nombre des avantages sociaux dont bénéficient actuellement toutes les travailleuses et tous les travailleurs y compris le congé de maternité, les vacances payées, l'équité salariale entre les hommes et les femmes et la protection contre la discrimination et le harcèlement ont été obtenus par les syndicats.

Les communautés comprenant le plus de travailleuses et travailleurs syndiqués ont un niveau de revenu global relativement plus élevé que les autres et ont une combinaison d'entreprises et de services plus riche qui diversifie l'économie locale et hausse globalement la qualité de vie. Elles constituent des milieux où il fait mieux travailler et vivre.

Notre implication au CTC

Au cours des trois dernières années, nous avons continué à travailler avec le CTC pour faire avancer les dossiers qui nous tiennent à cœur et faire valoir les préoccupations des membres que nous représentons partout au Canada.

À titre de président national, j'ai l'honneur de vous représenter au conseil canadien du CTC qui est l'instance décisionnelle entre les assemblées statutaires.

J'ai participé à toutes les réunions du conseil exécutif du CTC et, depuis la réforme de la structure, à toutes les réunions du conseil canadien. J'ai aussi pris part en compagnie de la secrétaire-trésorière nationale Gwenne Farrell et de plusieurs autres membres de différentes sections locales de notre syndicat à l'assemblée générale statutaire triennale tenue à Vancouver en 2011.

Je suis heureux de constater la présence de plus en plus grande de membres de notre syndicat aux assemblées statutaires du CTC de même qu'aux différentes réunions et activités tenues par le CTC.

Par notre présence et nos interventions pertinentes dans ces différents forums, nous réussissons à influencer les décisions du mouvement syndical canadien.

En décembre 2010, j'ai aussi eu l'occasion de représenter le Syndicat national à la conférence organisée par le CTC à Ottawa sur les droits de la personne dont le thème était « Debout pour vos droits ».

Cette conférence a réuni quelque 425 délégués provenant de toutes les régions du Canada et le SEPBY était très bien représenté.

Cette année, j'ai participé au Sommet national des Leaders tenu à Toronto le 22 mars dernier ainsi qu'à la Conférence nationale sur l'action politique du 22 au 24 mars qui a regroupé environ 1 500 délégués provenant de toutes les provinces et territoires du Canada. Notre syndicat y était représenté par des délégués provenant de nos quatre régions.

Le Sommet national des Leaders ainsi que la Conférence nationale sur l'action politique sont deux réunions très importantes pour préparer une riposte unifiée du mouvement syndical canadien face aux attaques répétées de la droite sur les syndicats et les

travailleuses et travailleurs syndiqués partout au pays. J'y reviendrai plus loin dans mon rapport.

J'aimerais aussi souligner notre participation auprès de plusieurs comités permanents et groupes de travail du CTC. Ainsi le confrère Jeff Gillies, vice-président pour la région 4, nous représente au comité national d'action politique; le confrère Pierre Gingras, conseiller juridique à la direction canadienne, nous représente au comité des droits de la personne; la consœur Patty Clancy, vice-présidente, siège réservé aux femmes, siège au comité de la condition féminine et le confrère Simon Berlin, directeur exécutif adjoint, siège au comité sur l'environnement ainsi qu'au groupe de travail sur l'Énergie en compagnie de notre secrétaire-trésorière nationale Gwenne Farrell. Nous comptons aussi la consœur Angela McLean, vice-présidente pour la région 3, qui siège au groupe de travail sur l'assurance emploi, les confrères Adam Hodgins et Casey Orra de la région 2 siègent au groupe de travail sur la solidarité et la fierté, les confrères Matt Dumas, Nathan Schneider et Stephen Von Sychowski respectivement des régions 2, 3 et 4 siègent au groupe de travail des jeunes.

Au cours des trois dernières années, nous avons continué à travailler avec le CTC et les fédérations provinciales pour faire avancer notre campagne sur la sécurité des retraites.

Je vous rappelle que cette campagne lancée en septembre 2009 par le CTC vise à faire adopter trois mesures bien précises afin d'assurer l'avenir des pensions au Canada. Les trois mesures sont les suivantes :

1. Doubler les rentes du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec sur une période de sept ans;
2. Accroître le Supplément de revenu garanti (SRG) de 15 % afin qu'aucune personne âgée ne vive dans la pauvreté;
3. L'instauration d'un programme national d'assurance pour protéger les pensions des régimes de retraite privés.

À ce jour, nous avons réussi à obtenir l'adhésion de presque toutes les provinces à l'exception de l'Alberta et de la Saskatchewan sur la nécessité d'augmenter la rente de retraite du Régime de pensions du Canada qui est actuellement de 12 500 \$ au maximum par année pour une personne qui a contribué pendant 38 ans au Régime de pensions du Canada ou à la Régie des rentes du Québec avec un salaire égal ou supérieur au maximum de gains admissibles prévu dans ces régimes publics, qui est de 51 100 \$ en 2013.

La grande majorité des provinces souhaite une augmentation modeste de la rente versée par le RPC et la RRQ. Les ministres des Finances des provinces et du gouvernement fédéral se rencontreront ce mois-ci pour tenter de s'entendre sur ce que veut dire une augmentation modeste.

À la dernière réunion du conseil canadien du CTC, nous avons eu l'opportunité de recevoir le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Sheridan, qui nous a confié qu'à la rencontre des ministres des Finances, il proposera de bonifier la rente de retraite du Régime de pensions du Canada de 25 % à 35 % et de hausser le maximum des gains admissibles de 51 000 \$ à 75 000 \$.

Selon la formule mise de l'avant par M. Sheridan, une augmentation de cotisations des participants et des employeurs de 0,4 % par année pendant cinq années est suffisante pour assurer un financement adéquat du régime ainsi bonifié.

Notre demande de faire passer de 25 % à 50 % la rente sur une période de sept ans nécessiterait une augmentation des cotisations des participants et des employeurs d'un peu moins de 0,5 % par année pendant sept ans.

Peu importe que ce soit la formule proposée par le CTC ou celle proposée par M. Sheridan, une chose est capitale; il doit y avoir une augmentation des prestations du RPC et de la RRQ pour assurer la sécurité financière minimale des futurs retraités.

Le Canada est le pays de l'OCDE où les cotisations versées dans nos régimes de pensions publics sont les plus faibles. Le statu quo n'est plus une option pour les retraités et les futurs retraités.

Nous devons être fiers du leadership joué par le CTC et les affiliés dans ce dossier qui ne vise pas seulement les travailleuses et les travailleurs syndiqués, mais bien 93 % de la population canadienne. Et oui, il y a 93 % de la population canadienne qui cotise dans le régime public de retraite au Canada.

Projet de loi C-377

Comme vous le savez, nous avons dépensé beaucoup d'énergie avec le CTC et les autres syndicats affiliés à tenter en vain de faire battre le projet de loi antisyndical C-377 présenté par un député conservateur de la Colombie-Britannique, Russ Hiebert. Le projet de loi C-377 qui apporte des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu a été adopté par la Chambre des communes en décembre 2012 uniquement en raison du fait que le gouvernement conservateur est majoritaire puisque tous les autres partis politiques d'opposition ont voté contre le projet de loi.

Le projet de loi C-377 exige que toutes les organisations syndicales (syndicats locaux, conseils de travail, sections locales, syndicats régionaux, nationaux ou internationaux) présentent une déclaration de renseignements financiers au ministre afin qu'il puisse les rendre publics sur le site Internet de l'Agence du revenu du Canada. Le projet de loi exige que tous les syndicats et chacune de leurs sections locales, ainsi que les conseils du travail et ainsi de suite, communiquent de l'information détaillée sur toutes les transactions supérieures à 5 000 \$ y compris sur les salaires, les contrats passés avec les fournisseurs, les prêts, les sommes à recevoir, les placements et les dépenses au titre de la syndicalisation, de la négociation collective, de l'éducation et de la formation, des pressions politiques et de toutes les activités politiques.

C'est un projet de loi qui tente de régler un problème qui n'existe pas.

Les organisations syndicales sont un exemple d'organisations qui sont transparentes pour leurs membres. Les états financiers des syndicats sont déjà accessibles à tous les membres. Les syndicats présentent ces rapports à leurs membres parce que ce sont des organisations ouvertes et démocratiques, et la grande majorité des législations provinciales ainsi que le Code canadien du travail permettent déjà à un salarié membre d'un syndicat d'obtenir sur demande les états financiers de son syndicat.

Russ Hiebert, le député qui a présenté ce projet de loi a déclaré : « La divulgation publique aidera le public à mieux comprendre comment les bénéfices accordés sont utilisés. » Par contre, il a révélé dans une entrevue qu'il n'avait jamais reçu un seul appel ni une seule plainte d'un membre de syndicat ou du grand public affirmant vouloir ces renseignements, mais qu'il ne parvenait pas à les obtenir.

En plus d'être complètement inutile, ce projet de loi va à l'encontre du droit à la protection des renseignements confidentiels personnels et commerciaux protégé par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne tout en empiétant dans le champ de compétence des provinces.

En prime, ce projet de loi coûtera très cher au gouvernement. Le CTC estime, en se fondant sur un système semblable mais moins lourd adopté aux États-Unis, que le coût pour traiter les données sera de 32 à 45 millions de dollars par année. Le CTC estime aussi que pour une organisation syndicale de moyenne taille, il faudra entre 200 et 400 heures de travail administratif supplémentaire juste pour se conformer aux exigences de la loi, sans compter la pénalité de 1 000 \$ par jour d'infraction prévue pour une organisation syndicale qui ne se conforme pas aux exigences de la loi.

Avant d'entrer en vigueur, le projet de loi doit être adopté par le Sénat qui procède actuellement à son étude. Nous travaillons avec le CTC pour tenter de convaincre une majorité de sénateurs de voter contre le projet de loi. Le sénateur conservateur Hugh Segal qui a déjà été chef de cabinet de l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney et du premier ministre conservateur de l'Ontario Bill Davis s'est prononcé vigoureusement contre le projet de loi le qualifiant d'anti-démocratique.

Si le projet de loi est finalement adopté par le Sénat, il n'entrera en vigueur que 6 mois après avoir reçu la sanction royale du gouverneur général du Canada.

Dans un tel cas, la loi sera vigoureusement contestée devant les tribunaux au motif qu'elle contrevient aux droits fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne et qu'elle est anticonstitutionnelle parce qu'elle intervient dans le champ de compétence des provinces.

Nous sommes avec le CTC et les autres organisations syndicales au Canada à nous coordonner pour contester efficacement la légalité de la loi si elle devait entrer en vigueur.

Conférence nationale mi-mandat

Suite aux modifications apportées aux statuts du Syndicat national au congrès de 2010, nous avons tenu notre première conférence nationale mi-mandat à Ottawa les 3 et 4 février 2012.

Cette première conférence nationale a été un succès et elle a réuni environ 200 délégués de toutes les régions.

Notre prochaine conférence nationale aura lieu à la fin de l'année 2014 ou au début de 2015. Ce sera pour nous une belle occasion de souligner le 10^e anniversaire de la création de notre Syndicat national.

Activités dans les différentes régions

Depuis notre dernier congrès en 2010, j'ai participé à différentes activités, réunions, assemblées ou congrès tenus par nos conseils et sections locales dans toutes les régions au Canada.

J'ai aussi eu l'honneur de représenter notre syndicat au colloque international des travailleurs sur les politiques et réglementations destinées à lutter contre l'emploi précaire du Bureau international du travail à Genève en Suisse en octobre 2011.

Plusieurs de nos membres dans différentes régions ont eu recours à la grève pour obtenir le renouvellement de leur convention collective ou pour en négocier une première.

Je veux souligner ici la détermination et la grande solidarité des consoeurs et confrères travaillant pour Hertz à Vancouver qui ont été en grève pendant 5 mois, des consoeurs et confrères travaillant pour le *Telecommunications Workers Pension Plan* aussi à Vancouver et qui ont été en grève pendant 5 semaines, des consoeurs et confrères de la Commission de la construction du Québec au Québec qui ont été en grève et en lock-out dix semaines et finalement, des consoeurs et confrères de Porter à Toronto qui sont en grève depuis le 10 janvier dernier pour tenter d'obtenir une première convention collective de travail.

Je sais pertinemment que les prestations de grève que le Syndicat national leur a versées pendant toute la durée de leur conflit les ont grandement aidés à passer à travers cette dure épreuve.

Les attaques répétées du gouvernement conservateur et de la droite

Maintenant, j'aimerais vous parler du plus grand défi qui nous attend dans les semaines, les mois et les années qui viennent.

Consoeurs, confrères, je vous le dis, plus que jamais auparavant, le mouvement syndical, les travailleuses et les travailleurs de ce pays sont menacés par l'idéologie de droite alimentée par des grands *Think Tanks* de droite, financés à grands frais par la grande entreprise capitaliste afin de véhiculer leur idéologie à travers les différents médias d'information partout au Canada.

Les grands médias nationaux sont de plus en plus complices de l'idéologie de droite en accordant une crédibilité sans nuance aux différentes études publiées par les grands lobby de droite comme le *Manning Centre*, l'institut CD Howe, l'institut Fraser, l'institut économique de Montréal, la *Canadian Taxpayers Federation* et la *National Citizens Coalition*, anciennement présidée par Stephen Harper.

Ces grands *Think Tanks* au service de la droite idéologique produisent des études comme s'il s'agissait d'études crédibles et indépendantes, comme des études produites par des grands chercheurs de nos universités canadiennes. Nous savons tous qu'il s'agit non pas d'études objectives et scientifiques mais plutôt de la position idéologique de leurs clients du grand patronat.

C'est en grande partie grâce à la manipulation de l'opinion publique que les conservateurs de Stephen Harper ont obtenu une majorité de députés aux élections de mai 2011.

Que s'est-il passé pour les syndicats et les travailleurs depuis que Stephen Harper forme un gouvernement majoritaire ? Il a enlevé le droit de grève aux travailleuses et aux travailleurs du C.P., d'Air Canada et de Postes Canada en imposant des lois spéciales de retour au travail. Il a saccagé la Loi sur l'assurance emploi pour s'assurer qu'encore moins de travailleuses et de travailleurs puissent obtenir des prestations quand ils perdent leur emploi. Il a fait adopter le projet de loi C-377 dont j'ai parlé plus tôt. Il a déposé le projet de loi C-60 qui propose d'octroyer au gouverneur en conseil et au Conseil du Trésor le pouvoir sans précédent de s'immiscer dans le processus de négociation collective pour les sociétés d'État, y compris la Société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada, Via Rail, la Banque du Canada et Postes Canada.

Ce niveau d'ingérence confère au gouverneur en conseil et au Conseil du Trésor le droit d'imposer des conditions de travail aux employés syndiqués et non-syndiqués.

Maintenant ce que nous savons, c'est que des lobbyistes alliés des conservateurs comme la *National Citizens Coalition* ont commencé à jeter les bases pour convaincre le

public d'introduire au Canada des législations sur le « droit au travail » comme il en existe dans plusieurs états américains. En d'autres mots, les conservateurs veulent s'attaquer à la formule Rand existante au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La province de l'Ontario, dont le gouvernement libéral minoritaire est vulnérable, servira de champ de bataille. Le chef conservateur de l'opposition Tim Hudak a promis de déposer un projet de loi régressif à l'américaine sur le « droit au travail » si son parti est élu. Les conservateurs fédéraux travaillent en étroite collaboration avec le parti conservateur ontarien sur cette question et sur d'autres grandes initiatives politiques. Les expériences vécues par nos consœurs et confrères américains et la collaboration entre les partis conservateurs au Canada et le parti républicain aux États-Unis indiquent que les attaques contre les syndicats sont à notre frontière. Ils ont décidé de cibler les syndicats en particulier. Les conservateurs du gouvernement Harper veulent museler les dissidents et l'opposition dans la société canadienne. Ils savent qu'ils doivent éliminer notre capacité à effectuer notre travail de sensibilisation sur le plan législatif. Cette stratégie plaît à leurs sympathisants et présente un avantage lorsque vient le temps de recueillir des fonds.

Peu importe l'origine de l'attaque sur les droits des travailleuses et travailleurs, en touchant à leurs droits syndicaux, cette lutte doit devenir celle de tous. Peu importe la compétence ou le secteur, chaque syndicat doit participer. Les expériences vécues par les centrales syndicales partout au monde nous ont enseigné que notre réponse doit être rapide et ferme. La campagne du mouvement syndical visant à repousser ces initiatives doit être bien financée et toucher notre ressource la plus importante – nos membres. Pour cette campagne, il ne sera pas suffisant de rejoindre seulement notre base militante pour repousser les initiatives antisyndicales.

Notre plan doit renforcer le mouvement syndical en établissant des liens entre nos syndicats et leurs membres et en améliorant l'image publique du mouvement syndical afin que nous puissions créer un climat qui rehausse notre taux de syndicalisation.

C'est pourquoi lors du Sommet des Leaders nationaux tenu à Toronto en mars dernier, le CTC a adopté à l'unanimité un plan d'action dont les principaux objectifs sont :

1. Prévenir l'adoption d'une mesure législative visant à menacer ou à diminuer la sécurité syndicale.
2. a) créer une campagne entre membres dans le lieu de travail afin de faire connaître aux membres de syndicats l'importance de l'adhésion syndicale, en se servant d'un message cohérent et en formulant un contenu qui a été étudié et éprouvé.
b) aider à entamer trois millions de conversations.
3. Modifier la façon dont le public perçoit les syndicats pour que son image soit plus favorable, ce qui compliquerait la tâche d'un point de vue politique pour tout gouvernement de présenter une mesure législative antisyndicale de ce type à l'avenir et d'utiliser la perception positive du public pour accroître le mouvement syndical.
4. Réagir vigoureusement aux remarques défavorables sur les syndicats dans les médias.
5. Défendre la cause à grande échelle et à multiples niveaux, tant par des mesures proactives que réactives.

Nous aurons d'ailleurs à l'occasion de ce congrès l'opportunité d'adopter une résolution appuyant sans réserve le plan d'action du CTC pour contrer l'adoption de législations remettant en cause la formule Rand.

Aux États-Unis, il existe 24 états « right-to-work » où le paiement de la cotisation syndicale obligatoire pour les travailleuses et travailleurs visés par une convention collective est illégal.

Le salaire annuel moyen en 2011 des travailleuses et travailleurs des états « right-to-work » était de 43 641 \$ comparativement à 50 867 \$ pour les travailleuses et travailleurs des états où existe la formule Rand.

Au sujet de la législation « droit au travail », voici ce que Martin Luther King avait déclaré :

« Dans cette glorieuse lutte pour les droits civiques qui est la nôtre, nous devons prendre garde à ne pas nous laisser bernier par de faux slogans comme « le droit au travail » qui ne confère ni droit ni travail. Il n'a pour but que la destruction des organisations ouvrières et de la liberté de la négociation collective. »ⁱ

Un des impacts que les législations de « droit au travail » ont eues sur la société américaine est sans contredit la montée fulgurante des inégalités.

Le rapport du « *Economic Policy Institute* » publié le 2 mai 2012 indiquait que, pour la période de 1978 à 2011, la compensation financière annuelle moyenne des travailleurs avait augmenté de 5,7 % en dollars constants, que l'indice boursier S&P500 avait augmenté de 349,1 % pour la même période et que la compensation financière moyenne annuelle des PDG de compagnies avait augmenté de 726,7 %.

Au Canada, nous sommes différents des Américains et nous voulons le rester. La Cour suprême du Canada dans l'affaire Lavigne en 1991 a reconnu l'importance et la légitimité de la participation des syndicats à des activités politiques et à des actions sociales. Elle a reconnu la légitimité d'exiger que toutes les personnes qui profitent d'une convention collective versent des cotisations au syndicat qui les représente, qu'elle soient membres ou non – c'est ce qu'on appelle la formule Rand – parce que cela réduit les conflits de travail et permet aux syndicats de défendre les droits de tous les travailleuses et travailleurs.

Le thème de notre congrès est « Par l'action politique – faisons la différence ».

Depuis près d'un siècle, la solidarité syndicale est source de multiples progrès pour tous les travailleurs syndiqués. On pourrait dire que l'action politique est cet esprit d'unité, appliqué cette fois à l'ensemble de la communauté.

Ce même principe est à l'œuvre; comme travailleuses et travailleurs, c'est dans l'unité que nous créons notre pouvoir.

Nous le vivons à la table de négociation pour nos salaires, nos conditions travail. On ne s'en remet pas à la parole du patron. On consigne par écrit nos conditions dans une convention collective protégée par la loi.

Comme syndicat, notre première responsabilité est de représenter nos membres au travail. Or, nous savons tous l'impact destructeur que les décisions politiques peuvent avoir sur cette responsabilité. Pratiquement tous les travailleurs ont un jour ou l'autre été privé d'un droit ou d'un acquis par suite d'une mesure législative.

Il suffit d'un coup de crayon de politicien pour rayer d'un trait des gains au travail que nous croyions permanents. On a aussi vu des conventions collectives, tant dans le secteur privé que dans le secteur public d'ailleurs, se faire gruger ou démolir. Les salaires et les conditions de travail ont été gelés, parfois pendant plusieurs années. Des grèves légales ont été interrompues par des lois de retour au travail.

Des acquis sociaux précieux et remportés de haute lutte – pensons à l'assurance-maladie, à l'assurance emploi, aux pensions – sont toujours la cible des forces politiques de droite et du grand patronat.

Les élus aux conseils municipaux, aux parlements provinciaux et à la Chambre des communes au fédéral détiennent un énorme pouvoir qui peut nous rendre la vie plus facile ou bien plus dure.

L'heure est maintenant venue de donner aux élections municipales, provinciales et fédérales la place qui leur revient aux côtés de la négociation collective.

Devant l'action politique, la grande entreprise a bien compris que, pour être de la partie, il faut savoir jouer. Si on ne réussit pas à définir et à imposer nous-mêmes un menu législatif qui correspond aux besoins des familles ouvrières et de la classe moyenne, nos adversaires le feront.

L'une des principales raisons motivant l'action politique des syndicats est que nos adversaires prient le ciel que nous nous en détachions. D'où le principe de deux poids, deux mesures qui est appliqué dans notre pays quand on parle de pressions politiques.

Nos médias qui sont de droite pour la plupart et la propriété de grandes entreprises très éloignées des communautés qu'elles prétendent « servir » condamnent les pressions politiques du mouvement syndical. Par contre, quand les mêmes médias traitent de l'influence constante et omniprésente des milieux d'affaires, ils en parlent comme d'un devoir civique désintéressé.

Si le patronat a la force de l'argent, nous, les syndicats, avons la force du nombre. Il y a au Canada huit millions d'adultes qui vivent dans un ménage comptant au moins un membre syndiqué.

Le mouvement syndical présente un programme de changement qui lui est propre; un programme qui profitera à la grande majorité des gens du pays, aux familles de travailleur et à la classe moyenne. Pour que ce programme devienne réalité, il faut que nos activités de formation, de représentation et de mobilisation électorale se fassent de façon plus énergique et plus dynamique.

Plus que jamais, notre syndicat et nos membres doivent reconnaître la nécessité d'élargir le militantisme syndical à l'action politique concrète afin de nous assurer de ne plus être gouvernés par des partis politiques de droite dans les différentes provinces. Il faut nous assurer qu'à la prochaine élection générale fédérale en 2015 le gouvernement conservateur de Stephen Harper ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

S'il fallait par malheur que les conservateurs obtiennent un nouveau mandat majoritaire pour former le prochain gouvernement, le mouvement syndical canadien accuserait des reculs aussi grands que ce que le mouvement syndical américain a connus.

Impliquons-nous activement dans la vaste campagne du CTC pour parler à nos membres de l'avantage d'être syndiqué et surtout, assurons-nous de tout mettre en œuvre pour

empêcher l'élection des conservateurs de Tim Hudak à la prochaine élection provinciale en Ontario et débarrassons-nous du gouvernement conservateur de Stephen Harper en 2015.

L'enjeu est important et le défi est grand mais je suis convaincu que par notre action politique, nous ferons la différence.

Merci de votre attention et bon congrès.

ⁱ In our glorious fight for civil rights we must guard against being fooled by false slogans, such as « right to work » it provides no rights and no work. Its purpose is to destroy labor unions and the freedom of collective bargaining.